



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

psoriasis

Question écrite n° 75910

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les dégâts provoqués par le psoriasis en France. Les conséquences de cette maladie sont avant tout sociales, et ceux qui en portent les marques visibles sur leur peau peuvent en souffrir considérablement dans leur vie professionnelle, sexuelle et personnelle, sans qu'il y ait forcément de correspondance entre l'étendue des lésions et leur impact sur la qualité de vie. En France, trois millions de personnes souffrent d'un psoriasis, mais la moitié d'entre elles ne se soignent pas et la présence de ces lésions chroniques sur la peau peut créer un sentiment d'exclusion et de honte, une souffrance morale bien plus grave que la maladie elle-même. Selon le professeur Dubertret, chef du service de dermatologie à l'hôpital Saint-Louis, « ces maladies de la qualité de la vie, qui peuvent entraîner des états dépressifs, gêner une recherche de travail, retentir sur la vie sexuelle, sont celles pour lesquelles l'écart entre la médecine pour les riches et la médecine pour les pauvres se fait le plus sentir. Bien qu'il s'agisse d'une maladie chronique, le psoriasis n'est pas pris en charge à 100 %. Ceux qui ont une bonne mutuelle peuvent donc s'offrir les traitements les plus efficaces. Les autres, non ». Il lui demande donc si des mesures complémentaires touchant aux conséquences morales de maladies telles que le psoriasis pourraient être envisagées afin d'améliorer le bien-être des patients.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75910

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé, famille et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 mai 2002, page 2459